

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**RESU CONTU DI A CUMMISSIONE DI U SVILUPPU
ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU DI U
TERRITORIU È DI L'AMBIENTE RILATIVU À A
PREVENZIONE DI L'INCENDII È DI L'ASSESTU DI U
TERRITORIU**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES
INCENDIES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Les commissions de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article 47 de son Règlement Intérieur, ont la capacité de produire des rapports thématiques visant à éclairer les enjeux, susciter la réflexion, soumettre des propositions à l'instance parlementaire.

Dans ce cadre, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est vue mandater pour approfondir la question de la prévention des incendies en Corse, évoquée à plusieurs reprises en session lors de questions orales ou de motions.

À cet effet, la Commission s'est réunie à cinq reprises, entre octobre 2022 et mars 2023, pour auditionner différents interlocuteurs susceptibles à la fois d'apporter un témoignage et de construire une réflexion destinée à déboucher sur des pistes d'amélioration en matière de prévention des incendies et d'aménagement des territoires.

Il est entendu que la Commission n'a pas cherché, ce faisant, à se substituer aux opérateurs, mais plutôt à réfléchir à la manière de multiplier les bonnes pratiques et à envisager d'éventuelles évolutions afin de faire face aux situations de crise, qui reviennent de manière récurrente, notamment au regard des changements climatiques et des évolutions sociétales et opérationnelles. Les auditions menées ont permis de connaître les attentes de chacun, aussi bien au titre des collectivités concernées que des opérateurs et gestionnaires de réseaux, au niveau des trois phases identifiées de prévention, de crise et d'après crise.

Le relevé de conclusions qui en résulte met en avant plusieurs niveaux d'intervention possibles. Il comporte un certain nombre de recommandations en matière de prévention (sensibilisation des acteurs, appui scientifique et coopération et coordination), en matière de gestion de crise et en matière d'appui pour l'élaboration du prochain Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI 2023-2033). Il formule, ensuite, des propositions relevant des volets réglementaire et législatif, ou d'évolution institutionnelle en faveur de la création d'un service incendie sur l'intégralité territoriale de la Corse (regroupement des deux SIS départementaux).

L'intégralité des ces travaux, recommandations et propositions, sont à la disposition des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif sous les intitulés *Relevé de conclusions* et *Recueil des actes*.

Dans la mesure où la prévention des incendies représente, plus que jamais, un enjeu

fondamental pour le devenir de la Corse, et devra être adaptée aux évolutions provoquées par le changement climatique en cours, il m'a paru judicieux d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la session.

Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.